

Commune de LEUGNY
7 rue de la mairie
86220 LEUGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°12-02/2025**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ le 09 décembre à 19 heures, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance extraordinaire dûment convoqué, sous la présidence de Monsieur Serge MIGEON, Maire.

Nombre de membres : 11

Présents : Serge MIGEON, Nathalie TAUREAU, Murielle MIGEON, Nicolas CHESNEAU, Priscilla CHESNEAU, Jérémy DUGÉ, Tony OLIVIERI.

Absents Excusés : Christophe FOREST donne pouvoir à Nathalie TAUREAU

Pascal JULLY donne pouvoir à Nicolas CHESNEAU

Absents : Jean-Bernard GUERY, Sonia TEXEREAU

Nombre de conseillers :

En exercice :
11

Présents : 07

Votants : 09

Secrétaire de séance : Nathalie TAUREAU

Date de la convocation : 03/12/2025

Date d'affichage : 03/12/2025

OBJET : Révision du loyer du bar restaurant l'Antre Nous situé 2 place de l'église

Monsieur le Maire rappelle que le bail commercial du bar restaurant l'Antre Nous situé 2 place de l'église signé entre la communauté de commune des Portes du Poitou et Monsieur et Madame ROUILLERE Julien et Emilie en date du 9 novembre 2016, transféré à la commune de Leugny dans le cadre de l'intégration de la communauté de communes des Portes du Poitou au sein de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault en date du 1^{er} janvier 2017 précise dans le paragraphe « Révision du loyer » la possibilité et les modalités de la révision du loyer.

Monsieur Le Maire propose de ne pas procéder à la révision du loyer pour l'année en cours et pour l'année 2026.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- de ne pas procéder à la révision du loyer pour l'année en cours et pour l'année 2026 concernant le bail commercial du bar restaurant l'Antre Nous situé 2 place de l'église, au bénéfice de Monsieur et Madame ROUILLERE Julien et Emilie.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Serge MIGEON

Acte rendu exécutoire après
Transmission en Sous-préfecture le 10/12/2025
Publication ou Notification le 10/12/2025

1AR Prefecture

086-218601300-20251209-2025_12_02-DE
Reçu le 10/12/2025